

VILLE
DE
MOYEUVE-GRANDE
- 57250 -



Arrondissement de THIONVILLE
Nombre des membres
du Conseil Municipal élu : 29
Conseillers en fonction : 26
Conseillers Présents : 19
Procurations : 6
Date de la Convocation : 06.04 .2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12.04.2018 à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. René DROUIN, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance : Mmes-MM. René DROUIN, Emilie THIBO, Catherine WIRTH, Gérard BARNABA, Pierre PANAROTTO, Franck ROVIERO, Marianne CONTESE, Florence FALETIC, Florence PANAROTTO, Fatima KHACHEI, Virginie CISAMOLO, Roger TIRLICIEN, Denis FOERTSCH, Salvatore LACAVA, Jacqueline COR, Michel SUMERA, David FANTONI, Laurence VALLORTIGARA, Lokmane BENABID

Mme Doris BARTOLETTI donne procuration à M. Pierre PANAROTTO
Mme Danièle GRABBER donne procuration à Mme Marianne CONTESE
Mme Laura CHRISTMANN donne procuration à M. René DROUIN
M. René MOLINARI donne procuration à M. Roger TIRLICIEN
M. Rabah ZEBBAR donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO
Mme Fabienne ALBIOL donne procuration à M. Michel SUMERA

Absente : DI GIANDOMENICO Virginie

Mme Laurence VALLORTIGARA donne procuration à Mme Fatima KHACHEI à compter de 21 h 15 et prend part au vote jusqu'à la délibération 7-5-35.

Monsieur Lokmane BENABID quitte la séance à 19 h 21 et ne prend part à aucun vote.

Mme Fatima KHACHEI ne prend pas part au vote de la délibération 7-1-49 : approbation des comptes de gestion exercice 2017.

Monsieur René DROUIN ne prend pas part au vote des délibérations 7-1-17, 7-1-18, 7-1-19, 7-1-20, 7-1-21, 7-1-22, 7-1-23, 7-1-24, 7-1-25 : approbation des comptes administratifs des budgets ville et budgets annexes.

Mmes – MM. LACAVA Salvatore, Florence FALETIC, Fatima KHACHEI, Emilie THIBO, Virginie CISAMOLO en tant que détentrice de la procuration de M. Rabah ZEBBAR, Pierre PANAROTTO ne prennent pas part au vote de la délibération 7-5-39 : subventions 2018 aux associations culturelles de la ville.

M. Gérard BARNABA Gérard ET Mme Florence PANAROTTO ne prennent pas part au vote de la délibération 7-1-10 : subvention 2018 aux associations sportives de la ville.

Affichée en mairie le 13.04.2018
Transmis en Sous-Préfecture le 13.04.2018

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

- **Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 12 AVRIL 2018**
 - **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29.03.2018.**
 - **Communication des décisions du Maire.**
-

Point n° 7-1-49

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2017

- **Budgets :**
- **- Principal**
- **- Eau**
- **- Pompes funèbres**
- **- ZAC Froidcul-Les Jardins de Ségolène**
- **- Lotissement l'Orée du bois**
- **- Lotissement commercial Pierre Bérégovoy**
- **- Pôle de Services**
- **- Lotissement l'Orée du bois II**
- **- Bois et forêts**

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 7-1-17

Objet : Budget principal – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-18

Objet : Budget Eau Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-19

Objet : Budget pompes funèbres – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-20

Objet : Budget ZAC Froidcul – Les jardins de Ségolène – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-21

Objet : Budget Lotissement l'Orée du Bois – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif.

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-22

Objet : Budget Lotissement l'Orée du Bois II – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-23

Objet : Budget Lotissement Commercial Pierre Bérégovoy – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-24

Objet : Budget Bois et Forêts – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Point n° 7-1- 25

Objet : Budget Pôle de Services – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-26

Objet : Vote des taxes locales 2018

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 7-1-27

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget PRINCIPAL

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-28

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : ZAC Froidcul - Les jardins de Ségolène

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-29

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Lotissement l'Orée du Bois II

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-30

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Lotissement commercial Pierre Bérégovoy

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Point n° 7-1-31

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Pompes funèbres

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-32

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Pôle de services

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-33

Objet : PARTICIPATION du Budget PRINCIPAL au Budget Pôle de service

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-34

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget Bois et Forêts

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Point n° 7-5-35

Objet : participations et subventions diverses – année 2018

Rapporteur : René DROUIN

Point n°7-5-36

Objet : Programme d'actions 2018 de la Politique de la Ville de Moyeuivre-Grande.

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-5-37

Objet : versement d'une subvention au club de prévention - CMSEA

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-5-38

Objet : Subvention exceptionnelle au CMSEA

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-5-39

Objet : subvention 2018 aux associations culturelles de la ville

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-40

Objet : subvention 2018 aux associations sportives de la ville

Rapporteur : Lokmane BENABID

Point n° 4-1-41

Objet : Requalification rues Franchepré, Lucien François et Rennepont -Enfouissement des réseaux Orange (Convention CNV-HD4-54-17-00087669)

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Point n° 7-5-42

Objet : VIE SCOLAIRE - Frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et élémentaires

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-5-43

Objet : VIE SCOLAIRE – Subvention municipale aux coopératives scolaires

Ecoles maternelles & élémentaires

Année scolaire 2018/2019

Rapporteur : Florence PANAROTTO

Point n° 8-1-44

Objet : VIE SCOLAIRE – Réforme des rythmes scolaires

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-5-45

OBJET : VIE SCOLAIRE – Subvention municipale dans le cadre des classes de découvertes

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-46

Objet : versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes et nouvelle bonification indiciaire.

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 5-3-47

Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des coll5-ectivités

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 5-3-48

**Objet : COMMISSIONS MUNICIPALES ET AUTRES INSTANCES
DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES OU DELEGUES**

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 7-1-17

Objet : Budget principal – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		2.027.392,96 €		8.228.857,88 €
Recettes		1.858.378,71 €		8.967.042,31 €
Résultat de l'exercice	D001	169.014,25 €	E002	738.184,43 €
Résultat reporté N-1	E001	966.158,68 €	E002	904.947,05 €
Soit Résultat fin 2017	E001	797.144,43 €	E002	1.643.131,48 €

D = Déficit

E = Excédent

Vu les restes à réaliser constatés comme suit :

Dépenses d'investissement	1.562.287,17 €
Recettes d'investissement	769.907,31 €
Différence : déficit d'investissement	792.379,86 €

Vu le résultat de clôture excédentaire du compte administratif 2017 sur la section de fonctionnement de E002 : 1.643.131,48 € et sur la section d'investissement de 797.144,43 €,

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	E 001	797.144,43 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	1.643.131,48 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-18

Objet : Budget Eau Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		357.563,56 €		111.762,10 €
Recettes		311.448,78 €		132.364,31 €
Résultat de l'exercice	D001	46.114,78 €	E002	20.602,21 €
Résultat reporté N-1	D001	16.187,32 €	E002	/
Soit Résultat fin 2017	D001	62.302,10 €	E002	20.602,21 €

D = Déficit

E = Excédent

Le résultat de clôture du compte administratif 2017 est excédentaire sur la section de fonctionnement de: 20.602,21 € et la section d'investissement se clôt sur le besoin de financement de : 62.302,10 €
Soit un résultat global de - 41 699,89 €

La compétence « Eau » ayant été reprise par la Communauté de communes CCPOM au 1^{er} janvier 2018, ce budget reste ouvert en 2018 pour permettre les écritures comptables pour les besoins de sa liquidation.

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-19

Objet : Budget pompes funèbres – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- d'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		0,00 €		23.716,85 €
Recettes		1.255,00 €		19.573,19 €
Résultat de l'exercice	E001	1.255,00 €	D002	4.143,66 €
Résultat reporté N-1	E001	30.018,02 €	E002	5.916,36 €
Soit Résultat fin 2017	E001	31.273,02 €	E002	1.772.70 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	E 001	31.273,02 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	1.772.70 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-20

Objet : Budget ZAC Froidcul – Les jardins de Ségolène – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- d'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		1.388.965,16 €		1.368.955,03 €
Recettes		1.362.636,05 €		1.365.795,54 €
Résultat de l'exercice	D001	26.329,11 €	D002	3.159,49 €
Résultat reporté N-1	D001	1.336.306,94 €	E002	3.780,14 €
Soit Résultat fin 2017	D001	1.362.636,05 €	E002	620,65 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D 001	1.362.636,05 €
Résultat de fonctionnement reporté	E 002	620,65 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire

René DROUIN

Point n° 7-1-21

Objet : Budget Lotissement l'Orée du Bois – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif.

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- d'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		- €		619.802,34 €
Recettes		28.769,04 €		36.267,92 €
Résultat de l'exercice	E001	28.769,04 €	D002	583.534,42 €
Résultat reporté N-1	D001	28.769,04 €	E002	583.534,42 €

D = Déficit

E = Excédent

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-22

Objet : Budget Lotissement l'Orée du Bois II – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- d'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		17.616,51 €		17.616,51€
Recettes		-		17.616,51€
Résultat de l'exercice	D001	17.616,51 €	002	0,00 €
Résultat reporté N-1	001	0,00 €	002	-
Soit Résultat fin 2017	D001	17.616,51 €	002	-

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D001	17.616,51 €
Résultat de fonctionnement reporté	002	0,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-23

Objet : Budget Lotissement Commercial Pierre Bérégovoy – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- d'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		-		-
Recettes		-		-
Résultat de l'exercice	001	-	002	-

Résultat reporté N-1	D001	694.552,29 €	D002	9.141,38 €
Soit Résultat fin 2017	D001	694.552,29 €	D002	9.141,38 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D 001	694.552,29 €
Résultat de fonctionnement reporté	D 002	9.141,38 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-24

Objet : Budget Bois et Forêts – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- d'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		0,00 €		52.308,20 €
Recettes		0,00 €		10.879,25 €
Résultat de l'exercice	001	0,00 €	D002	41.428,95 €
Résultat reporté N-1	001	0,00 €	D002	27.977,74 €
Soit Résultat fin 2017	001		D002	69.406,69 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	001	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	D 002	69.406,69 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1- 25

Objet : Budget Pôle de Services – Exercice 2017 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- d'adopter le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		10.002,04 €		390.795,04 €
Recettes		23.167,53 €		457.659,08 €
Résultat de l'exercice	E001	13.165,49 €	E002	66.864,04 €
Résultat reporté N-1	D001	32.942,54 €	D002	241.220,57 €
Soit Résultat fin 2017	D001	19.777,05 €	D002	174.356,53 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D 001	19.777,05 €
Résultat de fonctionnement reporté	D 002	174.356,53 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018

**Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-26

Objet : Vote des taxes locales 2018

Rapporteur : René DROUIN

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018 ;

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De fixer les taux de 2018 selon le tableau ci-après

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux de référence 2017	Taux de référence 2018	Produits résultant de la décision du CM
Taxe d'habitation	7.179.000	22,60 %	22,60 %	1.622.454
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.115.000	23,88 %	23,88 %	1.460.262
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19.100	88,32 %	88,32 %	16.869
TOTAL				3.099.585

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-27

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget PRINCIPAL

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget PRINCIPAL comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4.806.337,53 €	9.208.205,55 €
Recettes	4.806.337,53 €	9.208.205,55 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-28

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : ZAC Froidcul - Les jardins de Ségolène

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe ZAC Froidcul -Les jardins de Ségolène comme suit :

	INVESTISSEMENT	
--	-----------------------	--

		FONCTIONNEMENT
Dépenses	2.975.272,10 €	1.864.876,70 €
Recettes	2.975.272,10 €	1.864.876,70 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-29

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Lotissement l’Orée du Bois II
Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
A l’unanimité
Décide

- De voter le budget primitif de l’exercice 2018 du budget annexe Lotissement l’Orée du Bois II comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2.185.663,36 €	2.242.125,64 €
Recettes	2.185.663,36 €	2.242.125,64 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-30

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Lotissement commercial Pierre Bérégovoy

Rapporteur : Roger TIRLICIEN

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe Lotissement commercial Pierre Bérégovoy comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1.389.104,58 €	703.693,67 €
Recettes	1.389.104,58 €	703.693,67 €

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-31

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Pompes funèbres

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe Pompes funèbres comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
--	-----------------------	-----------------------

Dépenses	32.528,02 €	25.705,00 €
Recettes	32.528,02 €	25.705,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-32

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe : Pôle de services

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- De voter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe Pôle de services comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	32.676,05 €	552.628,75 €
Recettes	32.676,05 €	552.628,75 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-33

Objet : PARTICIPATION du Budget PRINCIPAL au Budget Pôle de service

Rapporteur : Franck ROVIERO

Vu la nécessité de suivre de manière précise la participation du budget PRINCIPAL,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'approuver le versement d'une subvention du Budget PRINCIPAL 2018 vers le Budget Pôle de Services 2018 pour le montant suivant :

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de FONCTIONNEMENT	
Article	Montant
657363	330.000,00 €

BUDGET Pôle de Services	
Recettes de FONCTIONNEMENT	
Article	Fonction
74748	421 – L'ESCALE

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-34

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget Bois et Forêts

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget Bois et Forêts comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	12.942,75 €	196.863,84 €
Recettes	12.942,75 €	196.863,84 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-5-35

Objet : participations et subventions diverses – année 2018

Rapporteur : René DROUIN

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

Amicale du personnel communal	20.000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1.800 €
C.C.A.S	75.000 €

Les crédits figurent au budget primitif de l'exercice 2018.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n°7-5-36

Objet : Programme d'actions 2018 de la Politique de la Ville de Moyeuivre-Grande.

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Le contrat de ville de Moyeuivre-Grande a pour missions de soutenir les associations travaillant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Les priorités 2018 sont :

- l'emploi et la vie économique
- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- soutien aux associations de proximité.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations partenaires du contrat de ville selon le tableau ci-dessous.

PROJET DE BUDGET 2018 Service "Politique de la Ville"	
ACTIONS INTERCOMMUNALES 2018	
ATAV Victimes d'infractions pénales	1 000,00
EMERGENCE Service de Médiation de voisinage	1 000,00
ARELIA Equip'Toit	1 000,00
TRANS'BOULOT Réseau de mise à disposition de véhicules pour les publics en difficulté de mobilité	3 000,00
6 000,00	
ACTIONS LOCALES 2018	
ARELIA Chantier d'insertion - Atelier de Quartier - Froidcul / LEP / Stade de Froidcul	48 554,80
CISPD "Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance" Actions ponctuelles Formation Violences conjugales	1 000,00
CLUB DE PREVENTION: CMSEA Actions diverses à destination des jeunes en difficultés: Ateliers jeunes 2018 Actions d'accompagnement et de suivi de jeunes de 12 à 21ans en grande difficulté	1 000,00 1 000,00
ASF Première sensibilisation à la langue française	200,00
51 754,80	
TOTAL	57 754,80

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-5-37

**Objet : versement d'une subvention au club de prévention - CMSEA
Rapporteur : Virginie CISAMOLO**

Une convention a été signée le 30 juin 2015 entre le Conseil Départemental de la Moselle, la ville de Moyeuvre-Grande et le CMSEA (Comité Mosellan de sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) reconductible par reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans.

Cette convention accorde une participation financière du Conseil Départemental d'un montant de 24 000 euros (vingt-quatre mille euros) et de la ville, du même montant pour le fonctionnement de l'équipe de prévention du CMSEA.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'autoriser M. le Maire à verser l'aide financière d'un montant de 24 000 euros pour l'année 2018.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-5-38

Objet : Subvention exceptionnelle au CMSEA

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Par délibération n° 7-5-55 en date du 30 juin 2015, le Conseil Municipal, dans le cadre de la convention signée avec le Conseil général, a octroyé au CMSEA une subvention de 24 000 €, pour permettre au CMSEA de bénéficier de la subvention d'un montant de 24 000 € versé par le Conseil Général, il est impératif que la ville verse le même montant.

La ville de Moyeuvre-Grande met à disposition du Club de Prévention un local situé au 21, rue Foch et pour lequel le club verse un loyer de 1 000 € par trimestre afin de valoriser l'utilisation de cet équipement.

En contrepartie, et afin de ne pas peser sur les actions menées par cet organisme, nous proposons au conseil municipal de verser au CMSEA une aide financière d'un montant de 4 000 €.

$(24\,000\ \text{€} - 4\,000\ \text{€ (loyer)} + 4\,000\ \text{€ aide financière} = 24\,000\ \text{€ conformément à la convention financière signée en 2015.}$

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'autoriser M. le Maire à verser l'aide financière de 4 000 € au CMSEA au budget 2018.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire

René DROUIN

Point n° 7-5-39

Objet : subvention 2018 aux associations culturelles de la ville

Rapporteur : Franck ROVIERO

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'octroyer les subventions suivantes aux associations culturelles de la ville :
 - . A.S.F.....400,00 €
 - . Assoc. ULM Musique9 900,00 €
 - . Loisirs et Détente.....2 875,00 €
 - . Assoc. Engagés Volontaires180,00 €
 - . UNC.....400,00 €
 - . Anciens Marins.....180,00 €
 - . Assoc. Femmes Solidaires700,00 €
 - . EFIE (entente franco italienne européenne)400,00 €
 - . SNEMM (Médailleurs militaires V.O.)100,00 €
 - . Assoc. ASCOMEMO460,00 €
 - . Cercle d'Histoire de Moyeuivre-Gde900,00 €
 - . Assoc. Anciens combattants de la V.O60,00 €
 - . Comité de Jumelage500,00 €
 - . Ecole Du chat de Moselle.....1 500,00 €
 - . FNATH.....270,00 €
 - . Assoc. Carnavalesque de Moyeuivre (ACMG)1 000,00 €
 - . Assoc. des Amis du Grand Orgue400,00 €
 - . Association Les Voix-ci, Les Voix-là500,00 €
 - . Provision subv. Carnaval.....2 800,00 €
- Total.....23 525,00 €**

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN**

Point n° 7-1-40

Objet : subventions 2018 aux associations sportives de la ville

Rapporteur : Franck ROVIERO

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'octroyer les subventions suivantes aux associations sportives de la ville :

ULM section foot	12 978,11
USF.....	13 682,63 €
USF (participation pour les fluides)	10 000,00 €
Tennis club	3 100,00 €
Pétanque Moyeuvre.....	1 000,00 €
Billard Club	706,17 €
Training Club canin.....	2 936,38 €
Cercle d'Echecs de Moyeuvre	776,86 €
Orne Self-défense	100,00 €
ULM Vétérans.....	500,00 €
Gym volontaire.....	400,00 €
Gymnastique sportive de Moyeuvre (AGSM)	8 852,96 €
Judo Club de Moyeuvre-Grande	4 525,47 €
Karaté club de Moyeuvre-Grande	3 587,49 €
Association Les Archers du Conroy.....	300,00 €
Amicale des Chasseurs de Moyeuvre-Grande	300,00 €
APPMA (Groupement Vallée de l'Orne et environ)	450,00 €
Provision pour participation au championnat de France	600,00 €
Total	64 796,07 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 4-1-41

Objet : Requalification rues Franchepré, Lucien François et Rennepont -Enfouissement des réseaux Orange (Convention CNV-HD4-54-17-00087669)

Rapporteur : Pierre PANAROTTO

Dans le cadre du programme de requalification urbaine des Rues Franchepré, L. François et Rennepont, les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont en cours.

Pour coordonner les efforts de dissimulation des réseaux aériens de communications électroniques, ORANGE propose la signature d'une convention fixant les modalités juridiques et financières pour cette mise en œuvre,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'autoriser le maire à signer la convention CNV-HD4-54-17-00087669 pour l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques ORANGE.

Les crédits figurent au budget 2018 - op . 1078

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-5-42

Objet : VIE SCOLAIRE - Frais de scolarité des élèves des écoles maternelles et élémentaires

Rapporteur : Franck ROVIERO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L212-8 du code de l'éducation

Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Considérant la nécessité de fixer chaque année scolaire le coût moyen d'un élève des écoles élémentaires et maternelles de façon à permettre la prise en charge financière par les communes.

Ce coût sert de base de calcul à la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de Moyeuivre-Grande accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune (Hors CCPOM).

Les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires et d'investissement.

Le montant du « forfait » communal de fonctionnement est calculé sur la base des dépenses communales pour l'enseignement public des écoles maternelles et élémentaires.

Conformément aux textes en vigueur, nos services ont évalué le cout moyen d'un élève à :

- 350 euros pour un élève scolarisé dans l'une des écoles de la ville

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- De donner délégation à Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L218-8 du Code de l'éducation, pour recouvrer le montant auprès des communes de résidence.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-5-43

Objet : VIE SCOLAIRE – Subvention municipale aux coopératives scolaires

Ecoles maternelles & élémentaires

Rapporteur : Florence PANAROTTO

Les écoles perçoivent chaque année une dotation sous forme de subventions versées aux coopératives scolaires. Ces fonds sont utilisés notamment pour organiser des sorties pédagogiques destinées aux enfants, l'acquisition de petites fournitures et aides aux coûts de fonctionnement propres aux missions d'enseignement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'octroyer une subvention aux écoles de la manière suivante :

- **Crédit coopérative scolaire pour les écoles élémentaires : 20 € / élève**
- **Crédit coopérative scolaire pour les écoles maternelles : 25 € / élève**

Cette subvention sera versée en deux temps :

- Une première partie, sera versée en avril/ mai de l'année scolaire N. Celle-ci sera équivalente à la moitié de la subvention globale. Elle sera calculée en fonction des effectifs du mois de mars de l'année en cours.
- Une deuxième partie sera versée, fin septembre, début octobre de l'année scolaire N+1, une fois les effectifs des classes transmis par les Directrices des écoles lors de la rentrée.

Les crédits figurent au budget de l'exercice en cours au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 8-1-44

Objet : VIE SCOLAIRE – Réforme des rythmes scolaires

Rapporteur : Franck ROVIERO

Comme suite à la décision gouvernementale du 28 juin 2017 de laisser aux communes le libre choix de continuer à organiser le temps scolaire selon les modalités actuelles, 4 jours et demi d'école ou de revenir à l'ancien mode de fonctionnement, 4 jours, la municipalité a, conformément à ses engagements, mis en place une démarche participative de concertation.

Celle-ci a associé l'ensemble des acteurs concernés : les Directrices des écoles et leurs équipes pédagogiques, les associations proposant des activités à destination d'enfants et, bien sûr, tous les parents (534 familles) des 750 élèves des écoles de la ville.

Ces derniers ont reçu fin janvier un questionnaire accompagné d'une note d'information précisant les conséquences pratiques d'un retour à la semaine de 4 jours. Ils y ont massivement répondu (88 % de participation), une grande majorité (72%) optant pour le retour à la semaine de 4 jours, 28% préférant conserver la semaine de 4 jours et demi.

Aussi, au regard du caractère représentatif de ces pourcentages, le Maire a décidé de soumettre au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) cette proposition de retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Il en a fait l'annonce lors d'une réunion publique organisée à l'attention des parents le soir du lundi 5 février après que Franck ROVIERO, premier adjoint en charge de l'éducation ait présenté les résultats de la consultation dont les questionnaires avaient été dépouillés le matin même en présence de représentants des parents d'élèves.

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- de modifier à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, l'organisation des rythmes scolaires,
- D'approuver le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement de 24 heures sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 ;

L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

- D'approuver les horaires journaliers d'écoles à Moyeuivre-Grande à comme suit :

Temps		Horaires
TEMPS SCOLAIRE	Les matins	De 8 h 30 à 12 h 00
TEMPS PERISCOLAIRE	Le midi, restauration	De 12 h 00 à 13 h 45
TEMPS SCOLAIRE	Les après-midi	De 13 h 45 à 16 h15

Un accueil périscolaire sera organisé avant et après les temps scolaires.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-5-45

OBJET : VIE SCOLAIRE – Subvention municipale dans le cadre des classes de découvertes

Rapporteur : Franck ROVIERO

En vue de poursuivre l'action de soutien de la Municipalité aux classes de découvertes des élèves des écoles élémentaires et maternelles,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'abroger la délibération n°7-5-46 du 14 avril 2017
- De fixer la participation communale à 145 € par enfant, une fois dans la scolarité, ceci, uniquement pour les enfants domiciliés et scolarisés à Moyeuvre-Grande
- De limiter le versement de la contribution à une classe par année et par école.

Les crédits figureront au chapitre 212.6574 et 211.6574

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-46

Objet : versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et de recettes et nouvelle bonification indiciaire.

Rapporteur : René DROUIN

Les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs d'avances et de recettes des collectivités et établissements publics sont fixées sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Ces indemnités sont accordées pour les frais que le régisseur est amené à effectuer sur ses propres deniers, notamment pour le cautionnement ou l'assurance qu'il doit souscrire. Elles représentent une compensation de la fonction assumée par le régisseur, dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont il est chargé.

Le taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs devant être fixé par délibération de la collectivité dans la limite des taux en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat, il est proposé d'une part d'accorder une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires, et d'autre part de fixer le taux de ces indemnités à 100 %, l'indemnité étant versée au mandataire suppléant au prorata du temps passé à exercer cette fonction.

Par ailleurs, certains régisseurs peuvent bénéficier d'une NBI. En effet, le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels

de la fonction publique territoriale précise les points d'attribution de NBI aux personnels assurant les fonctions de régisseur d'avances ou de recettes.

Ainsi, les régisseurs d'avances et / ou de recettes ont droit à une bonification des points de NBI attribués de la manière suivante :

- pour les régies de 3000 à 18000 €, 15 points de majoration sont attribués
- pour les régies supérieures à 18000 €, 20 points de majoration sont attribués.

Il est ainsi proposé que les régisseurs bénéficient de la bonification des points de NBI en fonction du montant des régies, tel que défini ci-dessus.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- d'approuver le versement prévu par la réglementation en vigueur des indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs d'avances et de recettes qui remplissent les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001;
- d'approuver le versement des indemnités prévues annuellement aux régisseurs titulaires sur la base d'un taux plein ;
- d'approuver le versement de la bonification indiciaire aux régisseurs, conformément au décret du 3 juillet 2006 ;

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 5-3-47

Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités

Rapporteur : René DROUIN

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 84 agents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
 - D'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- Ce nombre est fixé à 5 pour les représentants titulaires de la collectivité avec un nombre égal de suppléants.
- d'instituer le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 5-3-48

Objet : COMMISSIONS MUNICIPALES ET AUTRES INSTANCES
DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES OU DELEGUES
Rapporteur : René DROUIN

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre BARTHELME, il y a lieu de procéder à son remplacement dans les commissions municipales et autres instances suivantes dont il était membre, ainsi que dans les diverses délégations qu'il occupait.

Après avoir recueilli les candidatures à chaque fonction, il vous est proposé de procéder à la désignation de nouveaux membres comme suit :

- Membre du Comité Technique :

- Madame Virginie CISAMOLO est nommé titulaire
- Madame Catherine WIRTH est nommée suppléante

- Membre de la commission Politique du Logement, de l'urbanisme, de la vie et de l'animation des quartiers :

- Madame COR Jacqueline

- Membre de la Commission Travaux, circulation et sécurité routière :

- Mme Florence FALETIC

- Membre de la Commission de la Chasse communale :

- Madame Jacqueline COR

- Membre de la Sous-commission des Sports :

- Madame Jacqueline COR

-Membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) :

- Madame Jacqueline COR
- Commission Communale d'Accessibilité Handicapé :
- M. Gérard BARNABA
- Commission logements insalubres :
- Madame Jacqueline COR

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'approuver les désignations susvisées.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN

Point n° 7-1-49

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2017

Budgets :

- Principal
- Eau
- Pompes funèbres
- ZAC Froidcul-Les Jardins de Ségolène
- Lotissement l'Orée du bois
- Lotissement commercial Pierre Bérégovoy
- Pôle de Services
- Lotissement l'Orée du bois II
- Bois et forêts

Rapporteur : René DROUIN

Vu l'article L.2313.1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par les Trésorier de Moyeuivre-Grande et de Rombas, que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune (Budgets Principal, Eau, Pompes funèbres, ZAC Froidcul – Les Jardins de Ségolène, Lotissement l'Orée du bois, Lotissement commercial Pierre Bérégovoy, Pôle de Services, Lotissement l'Orée du bois II, Bois et forêts),

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'approuver, pour le budget PRINCIPAL, les Comptes de Gestion du Trésorier pour **l'exercice 2017**, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune pour le même exercice (Budgets Principal, Eau, Pompes funèbres, ZAC Froidcul – Les Jardins de Ségolène, Lotissement l'Orée du bois, Lotissement commercial Pierre Bérégovoy, Pôle de Services, Lotissement l'Orée du bois II, Bois et Forêts).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 13.04.2018
Le Maire
René DROUIN